Commune de Gondecourt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 2ème Catégorie AGÉ DE PLUS DE 1 AN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024 P 482

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE Gondecourt
DÉPARTEMENT 59147

Vu le code rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur fixant la liste des vétérinaires habilités à réaliser les évaluations comportementales canines en application de l'article L. 211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées,

ARRÊTE

Article 1er : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à

Nom : **DUBRULLE**

Prénom : **Arnaud**

Propriétaire de l'animal ci-après désigné

Adresse : **16 Rue d'Houplin 59147 Gondecourt**

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : **Crédit Mutuel Place du Général De Gaulle 59350 Saint-André-lez-Lille**

Numéro du contrat : **JQ 6607517**

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : **19/06/2021** par : **Delouis José**

Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : **19/06/2021** par : **Delouis José**

Publié le : 02/01/2025 09:47 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/20548

Pour le chien ci-après identifié :

Nom : **Romy**

Race ou type : **Rottweiler**

N° de pédigrée si le chien est inscrit au Livre des origines français (facultatif): **106673** Catégorie

: **2**

Date de naissance : **04/10/2020**

Sexe : **Femelle**

N° puce : **250269590271237** Date : **27/11/2020**

Evaluation comportementale effectuée le : **30/01/2021** par : **Demars Bastien**

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1er de la validité permanente:

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers
- et de la vaccination antirabique du chien

Article 3: En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4: Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

Fait à Gondecourt, le 23/12/2024

POLICE MUNICIPALE * MAIRIE DE GONDECOURT *

Le Maire

Publié le : 02/01/2025 09:47 (Europe/Berlin)
Collectivité : Gondecourt
https://www.gondecourt.fr/documents_administratifs/20548